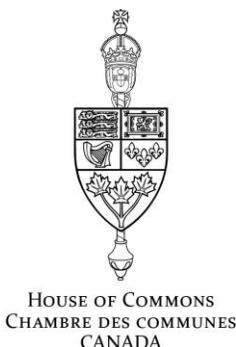


ANDREW LESLIE, MP
ORLÉANS

TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



DÉPUTÉ
L'HON. ANDREW LESLIE
ORLÉANS

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date (s) de (s) la rencontre (s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 17 août 2016	90 minutes	Le centre Ray Friel, Orléans	80-90
2.			
3.			
4.			
Forme : <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférenciers invités <input checked="" type="checkbox"/> Autre (SVP, spécifier) :			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : Oui	Changement au mode de scrutin actuel : Oui	Participation électorale : Oui	Accessibilité et inclusion : Oui
Vote obligatoire : Oui	Vote en ligne : Oui	Représentation locale : Oui	Autre (svp spécifier) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>La grande majorité des participants ont convenu que le système électoral actuel est dépassé et produit des résultats au Parlement qui ne correspondent pas à la volonté de l'ensemble des Canadiens. Selon les règles actuelles, les électeurs ont souvent l'impression que leur vote est inutile, s'il porte sur un parti/candidat qui semble n'avoir aucune chance de l'emporter dans leur circonscription locale. En somme, la plupart des participants estiment que le système actuel ne permet pas à toute la diversité des voix au Canada de se faire entendre, mais favorise les « candidats plus sûrs » qui, historiquement, sont des hommes blancs.</p> <p>Les participants ont jugé inacceptable que le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) produise des gouvernements majoritaires, investis de tous les pouvoirs qui en découlent, puisque ces gouvernements disposent d'un soutien populaire qui est presque toujours inférieur à 50 %.</p> <p>Une minorité de participants ont exprimé leur désaccord, estimant que le système actuel était adéquat, mais que des problèmes existent qui doivent être corrigés. Selon eux, le principal</p>

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

problème vient du fait que les députés sont actuellement obligés de respecter la discipline du parti et la ligne du parti au moment des votes, ce qui fait qu'ils représentent davantage leur parti ou les dirigeants de leur parti, plutôt que leur circonscription. Ils sont d'avis qu'une réforme parlementaire serait plus efficace qu'une réforme électorale pour rétablir la confiance à l'égard du système politique. Ils estiment que changer le système électorale ne corrigerait pas ce problème de fond, mais pourrait en fait l'aggraver, car tout changement pourrait favoriser la formation de gouvernements minoritaires, qui ont tendance à se livrer à la partisanerie face au risque permanent de déclenchement d'une élection. Ils ont proposé comme solution de mettre en œuvre des réformes visant à accroître l'indépendance des députés à l'égard de leurs caucus, leurs dirigeants et leurs partis respectifs, pour qu'ils puissent réellement représenter leurs circonscriptions locales.

Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Scrutin mixte avec compensation (SMAC) : De nombreux participants étaient en faveur du système de SMAC utilisé en Allemagne et en Nouvelle-Zélande. Ce système a favorisé l'établissement de parlements stables et représentatifs. Toutefois, certains participants ont signalé que ce système pourrait permettre aux partis marginaux rigides sur le plan idéologique d'exercer une influence excessive. D'autres participants s'inquiètent du fait que la création de deux catégories de députés, une catégorie de députés étant plus redevables devant leur parti que devant leur circonscription, aurait des conséquences négatives sur le système politique.

Pour remédier à cette situation, si jamais le Canada adoptait le système de SMAC, les candidats complémentaires choisis pour renforcer le soutien de leur parti devraient s'être présentés aux élections dans une circonscription et jouir d'un certain soutien populaire. Par exemple, si un candidat se classe deuxième dans sa propre circonscription, mais obtient un niveau plus élevé de soutien que d'autres membres de son parti, il serait élu.

Vote alternatif (vote préférentiel) : Un grand nombre de participants ont exprimé leur scepticisme à l'égard de ce système, parce qu'ils estiment qu'il semblait favoriser les partis classiques et pénaliser les partis qui adopteraient des positions politiques audacieuses ou provocatrices. Toutefois, un certain nombre de participants se sont dits en faveur du système de vote alternatif. Ils ont mentionné que ce système connaît du succès en Australie, mais signalé que le modèle de système en place en France est lourd et coûteux. Une personne a fait une suggestion intéressante d'incorporer ce système dans le système de SMAC et de s'en servir comme méthode de sélection des députés locaux.

Vote unique transférable (VUT) : Certaines personnes se sont prononcées en faveur de ce système, mais la plupart n'y étaient pas favorables. Les partisans de ce système ont signalé qu'il était proportionnel, tout en préservant le lien entre les électeurs et leurs représentants dans les circonscriptions respectives. Toutefois, une personne a mentionné que ce système n'obtiendrait pas un large appui en raison de sa complexité et du long délai entre la tenue de l'élection et la désignation des vainqueurs.

Représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL) : Personne n'était en faveur de ce système. Les personnes qui l'ont mentionné n'y voyaient aucun avantage évident.

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

De nombreux électeurs ont préconisé l'augmentation du nombre d'heures consacrées à l'éducation civique dans les écoles pour mieux préparer nos jeunes à voter.

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Beaucoup de gens ont estimé qu'Élections Canada devrait disposer d'un mandat plus robuste pour lui permettre de promouvoir le vote et de le rendre plus accessible auprès de tout l'éventail de la population.

On a exprimé beaucoup d'enthousiasme à l'idée de créer une commission indépendante chargée de régir les débats à la direction. Sa création pourrait aider à atténuer l'impression d'injustice causée par l'actuel système ad hoc. Certaines personnes ont mentionné que les publicités négatives étaient un facteur de désaffection du vote. D'autres ont suggéré qu'Élections Canada ait compétence pour régir le contenu de la publicité politique. Par exemple, les partis devraient être sanctionnés s'ils font des déclarations inexactes dans leurs publicités.

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Les électeurs consultés étaient divisés sur la question de savoir si le vote devrait être obligatoire. Ils étaient un peu plus nombreux à rejeter l'imposition d'une telle obligation au Canada. Bon nombre d'entre eux pensaient que la mise en œuvre du vote obligatoire ne corrigerait pas les différentes causes sous-jacentes à l'absence de participation au scrutin. La majorité des intervenants estimaient qu'il serait plus bénéfique d'augmenter le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du système parlementaire/électoral dans les écoles. Les participants à l'audience publique semblaient plus en faveur de l'idée d'avoir un système qui récompense ceux qui votent plutôt que de punir ceux qui ne votent pas.

Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

La majorité des personnes consultées étaient en faveur du vote en ligne. La plus grande préoccupation soulevée concernait la sécurité et l'intégrité du processus. Le consensus qui s'était dégagé était que si Élections Canada et tous les partis n'étaient pas convaincus de la sécurité d'un système de vote en ligne, le Canada devrait attendre d'être en mesure de le rendre plus sécuritaire avant de le mettre en place.

Une bonne suggestion proposée était de demander à Élections Canada de mettre à l'essai un tel système auprès des personnes à mobilité réduite.

Bon nombre d'intervenants pensaient que le vote en ligne encouragerait les jeunes à participer. On a mentionné le succès récent du recensement comme preuve de l'efficacité d'un système en ligne.

Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Oui. On a soulevé la question d'un référendum. La plupart des personnes consultées ont estimé qu'il ne serait pas nécessaire d'organiser un référendum si le processus de réforme électorale était mené de bonne foi et jouissait d'un large soutien des partis politiques. Certaines personnes dans la salle ont estimé qu'on devrait organiser un référendum quelque temps *après* l'utilisation d'un nouveau système après une ou plusieurs élections. Ils estimaient que peu importe le succès d'une campagne publique d'information sur un nouveau système, les Canadiens ne comprendront réellement le fonctionnement d'un nouveau système qu'après avoir observé son fonctionnement et l'avoir essayé dans un contexte d'élection. Ils pensaient que les Canadiens devraient d'abord essayer un nouveau système avant qu'un référendum ne soit organisé pour déterminer s'il faudrait garder le nouveau système ou retourner au système majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Une petite minorité des personnes étaient d'avis qu'il était absolument nécessaire de tenir un référendum avant de passer à un nouveau système.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Qu'un référendum ait lieu ou non, le gouvernement devrait légiférer l'obligation d'examiner tout nouveau système électoral après qu'il ait été utilisé pour la première fois, pour veiller à ce qu'il ne procure pas un avantage indu à un ou plusieurs partis gagnants qui n'avait pas été constaté lors du processus de réforme électorale.

Il est important que la structure d'un nouveau système assure la « stabilité » de tout gouvernement de coalition ou gouvernement minoritaire qui est au pouvoir. En plus d'être plus susceptibles de déclencher des élections plus fréquemment, entraînant des coûts supplémentaires, les gouvernements minoritaires ont tendance à manquer de vision à long terme et de « marge de manoeuvre » pour prendre des décisions difficiles.

La quantité de temps et de ressources consacrées à la consultation des Canadiens est insuffisante. Par exemple, l'Office national de l'énergie avait un budget de 10 millions de dollars pour réaliser des consultations sur le projet Oléoduc Énergie Est, alors que le Comité de réforme électorale ne dispose que d'un budget d'à peu près 600 000 \$ pour mener ses consultations.

Un participant à l'assemblée publique a souligné qu'il faudrait déployer plus d'efforts pour faire entendre une diversité de voix dans le débat sur la réforme électorale pour déterminer comment notre pays devrait être représenté. Les voix qui ne sont pas prises en compte habituellement dans de tels dossiers sont celles des peuples autochtones, des citoyens à faible revenu, des communautés ethniques marginalisées, etc. Le gouvernement doit consulter les universitaires et les groupes d'activistes, mais s'il ne consulte que ces derniers, il risque de laisser de côté les perspectives d'une forte proportion de la population.

On a exprimé l'inquiétude que des partis marginaux puissent exercer trop d'influence au Parlement si le Canada décidait d'adopter un système proportionnel. On a donc suggéré l'adoption de mesures pour éliminer ce risque. On a proposé d'établir un seuil de soutien populaire – aux alentours de 5 % – que les partis doivent atteindre avant de se voir attribuer des sièges proportionnels.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date :

Signature du (de la) député (e)

(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016